

Compte rendu du 12 novembre 2019

Présents : Sophie, Roger, Mireille, Louis, Sylvie, Gwenn, fanchon

Excusées : Barbara, Dany

Jeanjean ne fera pas partie du CG cette année car pas porteur de part au moment de l'élection du nouveau CG

Ordre du jour :

- Fonctionnement du CG
- Tour de table
- Point sur charte et statuts
- Type de location/DPB (droit à paiement de base)/date de rencontre
- Retour réunion avec anciens du CG
- Etat des lieux
- PV de l'assemblée générale

Fonctionnement du CG

L'outil mail convient à tous

Se conformer aux statuts : présence physique ou mandat explicite (par mail) des 2/3 des membres pour réunion du CG.

Chaque point de l'ordre du jour aboutit à un résultat écrit : quelle décision, pas de décision,...

Les comptes rendus du CG sont stockés sur le site consultables par les membres du CG avec un mot de passe

Sur demande d'un porteur de part, le(s) compte rendu(s) peuvent lui être transmis

Réunion possible chez Francis à Gurmençon

Des personnes extérieures peuvent participer aux réunions avec l'accord ou invitation du CG

Tour de table

Roger précise que Dany regrette de ne pas pouvoir être plus présente. Les statuts ne me conviennent pas mais la loi oblige sur certains points (ex : la propriété). Intérêt pour le projet porté par le G6

Sophie : intérêt pour le travail du CG et le projet du G6. Intérêt aussi pour l'aspect agricole. Envie d'inventer. Esprit neuf.

Gwenn : « quand j'ai vu à l'AG le travail important et les échanges, envie de m'investir » Engagement pour le projet du G6

Mireille Emballée par la présentation du G6 puis hésitante. La séparation avec les anciens est humainement très dure

Louis apprécie le modèle présenté par le G6 : diversité des productions. C'est l'occasion de retrouver un élan sur les chantiers collectifs

Sylvie adhère au projet du G6 Serait restée au CG même si Jeanne avait été choisie

Fanchon Ok sur le principe d'une installation agricole en collectif mais sceptique sur le discours de Céline. Présente pour parer à la « saignée » du CG avec le départ des anciens

Point sur charte et Statuts

L'écriture des statuts s'est adaptée tant que faire se peut aux obligations légales et leurs rigidités.

Charte et règlement intérieur ont été écrits « sous influence » des méfaits de JJO, pour y parer.

Du coup on y relève des chapitres incompatibles avec l'installation de nouveaux fermiers en collectif.

Lire Titre 1 : fournir attestation MSA exploitant à titre principal

Lire Titre IX : gestions du bois avec ancien fermier (à l'époque Gérard et Muriel) qui se trouve être JJO

Décision : Nous devons réviser la charte et la présenter en AG pour approbation. Roger propose de réfléchir à un projet pour nous le soumettre

Type de location/DPB/date rencontre avec G6

Le collectif (Céline) nous a adressé un mail : ils souhaitent que le nom des 6 personnes composant le collectif sur le contrat de location

Or, actuellement la charte ne permet pas de fournir une installation à titre principal pour 6 personnes, car il faut ½ SMI pour le statut à titre principal

Présentation d'un type de location transitoire : le commodat

Ce type de location conviendrait bien à la période de prises de repères sur Gey et entre membres du collectif.

Dans les 2 mois qui suivent une AG (délai pour dénonciation AG), on ne peut pas acter de décision. Le contrat de location ne pourra débuter qu'à partir du 20 décembre

Lire le contenu de :

<http://paca.chambres-agriculture.fr/nos-services/reglementaire/location-des-terres-agricoles/pre-a-usagecomodat/>

Les DPB sont détenues par JJO même s'il n'est plus paysan. Il peut les céder gratuitement ou pas. C'est au collectif de voir ça avec JJo. Le CGne peut pas se substituer à cette démarche.

Décision : Proposer un prêt à usage dit commodat avec les 6 noms jusqu'à la prochaine AG.

Envoi d'un mail à Céline + Léa/Alex (?) pour informer de notre proposition Commodat + invitation à rencontrer JJo

Date de rencontre avec G6 au complet: 22 novembre 17h chez Sophie

Etat des lieux

Décision : Une date sera fixée le 22 novembre pour l'établir conjointement avec G6

PV de l'AG

Décision : on ne revient pas sur ce qui a été écrit par Barbara et Sylvie. Barbara l'adresse à Louis pour envoi aux porteurs de parts

